LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

I - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE

☐ **Formulaire d'inscription année 2027/2028 en version originale, dûment complétée et signée de façon manuscrite** ;

☐ photocopie des bulletins de notes de l'année précédente ;

☐ photocopie du bulletin de notes du premier trimestre ou semestre de l'année en cours (ce bulletin doit être transmis dès qu'il est délivré par l'établissement). Pour les Post-bac, les deux premiers trimestres ou le premier semestre de l'année en cours. ***ATTENTION*** : les relevés de notes ne sont pas acceptés et les bulletins en langue étrangère doivent être **impérativement** accompagnés d'une traduction en français ainsi que d'une note explicative sur le barème de notation/d'appréciation en vigueur dans le pays concerné.

☐ photocopie de toutes les pages renseignées du livret de famille (ou acte d'état civil ou acte juridique prononçant l'adoption le cas échéant) ;

☐ photocopie des autres pièces d'état-civil permettant d'établir la filiation entre la candidate et l'ascendant titulaire d'une des décorations françaises requises (Légion d'honneur, Médaille militaire, Ordre national du Mérite) livrets de famille complets, copie intégrale d'acte de naissance, acte juridique prononçant l'adoption…
Exemple : si la personne décorée est un arrière-grand-parent, fournir le livret de famille complet des parents, le livret de famille complet des grands-parents concernés et le livret de famille complet de l'arrière-grand-parent concerné (ou une copie intégrale de l'acte de naissance du grand-parent enfant du ou de la décoré(e)).

☐ tous justificatifs de la décoration pour faciliter le traitement du dossier (diplôme, décret de nomination, procès-verbal de réception dans l'ordre). ***ATTENTION*** : la carte « Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur » n'est pas considérée comme un justificatif de médaille ;

☐ annexe **1** : attestation d'engagement du correspondant principal, autre que le père, la mère ou le tuteur, de plus de 25 ans à la date de la rentrée scolaire et résidant en Ile-de-France ;

☐ annexe **2** : certificat médical complété par un médecin n'ayant pas de lien de parenté avec la candidate ;

☐ annexe **3** : autorisation du père ou du tuteur légal (si la candidate est mineure) en version originale ;

☐ photocopie d'une pièce d'identité du père (carte d'identité ou passeport) en cours de validité ;

☐ annexe **4** : autorisation de la mère ou de la tutrice légale (si la candidate est mineure) en version originale ;

☐ photocopie d'une pièce d'identité de la mère (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.

☐ l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025. Ce document ne constitue aucunement un critère de sélection mais servira à fixer le taux de pension si la candidate est admise.

SI L'AUTORITÉ PARENTALE N'EST PAS EXERCÉE PAR LE PÈRE OU LA MÈRE :

☐ photocopie de l'acte juridique désignant le tuteur légal ;

☐ photocopie d'une pièce d'identité du tuteur légal (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION :

☐ photocopie du dernier acte juridique en cas de divorce ou séparation, ou attestation sur l'honneur en cas de séparation, indiquant sa date, le lieu ainsi que les décisions relatives à l'autorité parentale, la garde et la contribution financière à l'éducation de l'enfant. ***ATTENTION*** : les documents en langue étrangère doivent être **impérativement** traduits en français.

Procédure d'envoi du dossier de candidature → une fois l'inscription finalisée en ligne, transmettre le dossier au plus tard le 28 février 2027 pour le niveau du Secondaire et le 1er avril 2027 pour le niveau Postbac, sans quoi le dossier ne sera pas traité :

- **par voie postale à :**

Grande chancellerie de la Légion d'honneur
Bureau des recherches généalogiques et des admissions des élèves
1, rue de Solférino – 75700 PARIS 07 SP

POUR LES CANDIDATES AU NIVEAU SECONDAIRE

II - PIÈCES OBLIGATOIRES À TRANSMETTRE UNE FOIS LES CANDIDATES RETENUES

- **bulletin de notes du 3ème trimestre** mentionnant l'avis du passage en classe supérieure. En effet, l'inscription dans les maisons d'éducation étant conditionnée par le passage en classe supérieure, cet avis ainsi que **l'exeat** (ou certificat de radiation) sont à transmettre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur **impérativement pour le 28 juin 2027 à l'adresse : admission.eleves@legiondhonneur.fr**
- **Pour les parents divorcés ou séparés, l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du responsable n°2,** à transmettre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur **au plus tard le 28 juin 2027.** Ce document permet d'établir le taux de pension pour chaque élève et est facultatif pour les parents qui acceptent que le plein tarif du prix de pension leur soit appliqué (merci de le préciser le cas échéant). Pour les parents résidant à l'étranger, fournir une attestation de revenus 2024. **Le document sera à téléverser sur la plateforme Skolengo.**

POUR LES JEUNES FILLES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ADMISES PAR LA COMMISSION :

- visa d'entrée en France (copie à transmettre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur **avant le 31 août 2027**) ;
- l'attestation de couverture au titre de l'assurance maladie – et autres risques s'y rapportant – valable sur le territoire français (à transmettre à la maison d'éducation concernée avant **le 31 août 2027**).

POUR LES CANDIDATES AU NIVEAU POST-BAC

POUR LES JEUNES FILLES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ADMISES PAR LA COMMISSION :

- visa d'entrée en France (copie à transmettre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur **avant le 31 août 2027**) ;
- attestation de couverture au titre de l'assurance maladie – et autres risques s'y rapportant – valable sur le territoire français (à transmettre à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis avant le **31 août 2027**) ;
- diplôme du Baccalauréat ou équivalent (à transmettre à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis **avant le 31 août 2027**).